

DOSSIER DE PRESSE

29 janvier 2016

10^{ème} anniversaire du rapport de l'Observatoire national de la petite enfance :

Depuis 10 ans, les parents confient davantage la garde de leurs jeunes enfants aux professionnels



CONTACT PRESSE

Coralie BEYLOT – coralie.beylot@cnaf.fr – 01 45 65 68 84

SOMMAIRE

Edito de Daniel Lenoir , directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiales	P3
Repères : Données sociodémographiques	P4
Partie 1 : Evolution de l'offre en 10 ans : une progression soutenue du taux de couverture.	P5
Partie 2 : Evolution du recours en 10 ans : les enfants de moins de 3 ans sont plus gardés par des tiers.	P7
Partie 3 : Evolution des métiers de la petite enfance : vers une meilleure reconnaissance de l'expertise des professionnels.	P9
A propos de l'Observatoire national de la petite enfance	P10



EDITO

Daniel Lenoir, directeur général de la Caisse nationale des Allocations familiaales

« Nous fêtons le 10^{ème} anniversaire du rapport de l'Observatoire national de la petite enfance. Il y a 10 ans, l'ensemble des travaux d'étude et de recherche sur la petite enfance était pléthorique mais dispersé. Le défi était principalement de confronter les données de chacun des partenaires, de rapprocher les recherches et les politiques en réduisant les écarts entre les savoirs et les pratiques. Ainsi, la mise en ordre des informations et des analyses sur le thème de la petite enfance a permis d'identifier et d'impulser des recherches et d'effectuer des études ponctuelles en fonction de l'actualité. L'Observatoire délivre des résultats fiables et objectifs qui permettent de repérer où l'action doit être portée en priorité. Cette priorité est toujours de développer l'offre d'accueil pour mieux lutter contre les inégalités, qu'elles soient territoriales ou sociales. La politique conduite en matière d'accueil de la petite enfance vise justement à assurer le plus possible l'égalité des chances. Même si des inégalités demeurent, en 10 ans, nous constatons une progression constante de l'offre d'accueil et une évolution du recours à l'accueil formel qui nous permettent d'affirmer que les parents confient de plus en plus leurs jeunes enfants aux professionnels. »



REPERES

Données socio-démographiques

Nombre d'enfants

Au 1^{er} janvier 2015, la France hors Mayotte compte 4,8 millions d'enfants âgés de moins de 6 ans et 2,3 millions d'enfants de moins de 3 ans, soit, en 10 ans, une augmentation de + 100 000 enfants de moins de 6 ans et + 40 000 enfants de moins de 3 ans. Ces effectifs diminuent néanmoins légèrement sur les dernières années (depuis 2012), de quelques dizaines de milliers (- 30 000 à - 40 000).

La part des enfants de moins de 6 ans dans la population est inégale selon les départements, et varie de 5 % dans la Creuse à 13,6 % en Guyane. Élevée dans le Nord de la France, dans le bassin parisien, en Rhône-Alpes et dans l'Ouest, elle est nettement plus faible dans le quart Sud-Ouest.



Composition de la famille

En 2011 :

86 % des enfants de moins de 6 ans vivent avec leurs deux parents

9 % des enfants de moins de 6 ans et 8 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille recomposée

Activité professionnelle

En 2014, les deux tiers des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans sont des couples avec deux actifs ou des familles monoparentales dont le parent est actif.

Contrairement aux pères, les taux d'activité et taux d'emploi des mères décroissent avec le nombre d'enfants, et davantage encore si l'un d'entre eux a moins de 3 ans.

Plus il y a d'enfants dans la famille et plus le taux de temps partiel parmi les mères en emploi est élevé. Ainsi, 24% des mères en emploi vivant en couple et avec un seul enfant de moins de 3 ans sont à temps partiel, contre 52% lorsqu'elles ont 3 enfants ou plus (dont l'un au moins de moins de trois ans). Le taux de temps partiel chez les hommes reste bas : 4% des pères actifs en moyenne, quelle que soit la configuration familiale.

Niveau de vie

En 2012, le niveau de vie des familles monoparentales est 35% plus faible que celui des couples avec enfants (14 420 contre 22 320€ annuels).

Plus de la moitié des enfants de moins de 6 ans en famille monoparentale vivent dans un ménage dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté (correspondant à 11 800 euros par an).

Les enfants de la même tranche d'âge ne sont que 14,1 % à être touchés par la pauvreté lorsqu'ils vivent en famille « traditionnelle », et 27,6 % lorsqu'ils vivent en famille recomposée.

Partie 1 : Evolution de l'offre en 10 ans : une progression soutenue du taux de couverture

Une capacité d'accueil proposée à plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans.

→ Pour l'ensemble de la France, la capacité d'accueil théorique est passée de 47,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2006 à 55,1 en 2013.

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2013

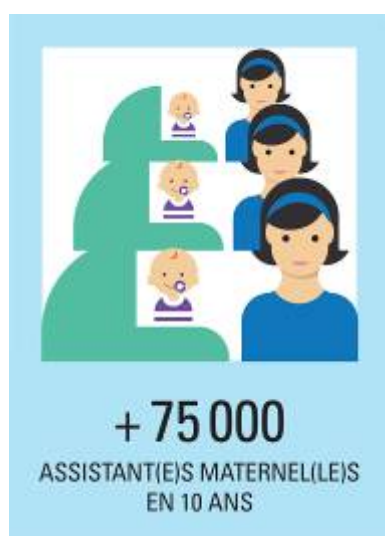
Sources:
Cnaf (Sias – Mteaje et Fileas au 31 décembre 2013),
Cmsa (31 décembre 2013),
Drees (enquête Pmi au 31 décembre 2013),
Depp (rentrée scolaire 2013-2014),
Acos – dispositif centre Pajemploi au 2^e trimestre 2013),
Menesr Depp (démographie au 1^{er} janvier 2014).
Champ:
France entière.

Mode d'accueil « formel »	Capacité théorique d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %)
Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers	800 700	32,9
Salarié(e) à domicile	41 700	1,7
Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches)	403 700	16,6
École maternelle	96 900	4,0
Capacité théorique d'accueil par l'ensemble des modes d'accueil « formels »	1 342 900	55,1

C'est l'accueil auprès des assistant(e)s maternel(le)s qui explique la plus grande partie de cette évolution.

Plus de 326 000 assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s directement par des parents sont en exercice en 2013, soit un potentiel de 996 300 places disponibles pour les enfants de moins de 6 ans et 32,9 places potentielles pour 100 enfants de moins de 3 ans.

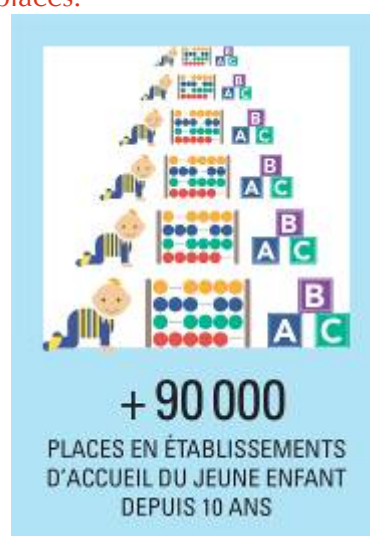
→ Depuis 10 ans, le nombre d'assistant(e) maternel(le) a augmenté de 75 000.



Depuis 2010, le nombre net de places en établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) a augmenté de 90 000.

En 2013, la capacité d'accueil théorique atteint 403 700 places soit 16,6 places en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans.

→ Le nombre de places en établissement d'accueil collectif et en service d'accueil familial a connu une progression soutenue depuis dix ans : Ainsi, en neuf ans, le nombre de places a progressé d'un peu moins de 90 000 places.



La capacité d'accueil de l'école préélémentaire, qui s'est réduite entre 2010 et 2013 (passant de 111 700 places à 96 900) a augmenté de 6 000 places entre 2012 et 2013 et reste stable entre 2013 et 2014.

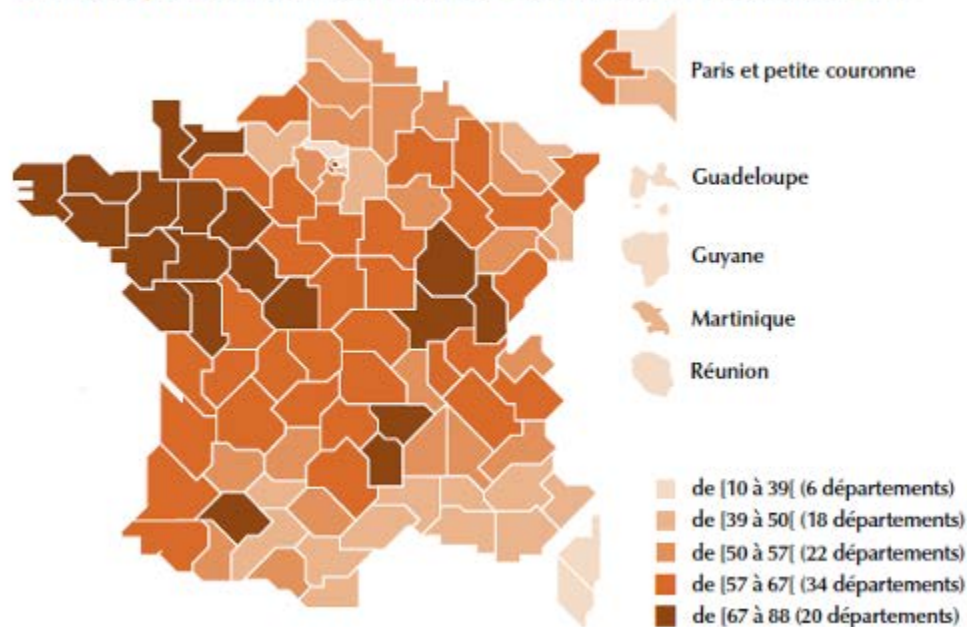
À la rentrée 2014, l'enseignement préélémentaire scolarise, en France métropolitaine et dans les Dom y compris Mayotte, 2 574 900 élèves, âgés de 2 à 6 ans, dans 99 725 classes préélémentaires.

➔ Il y a dix ans, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans variait selon les départements de 2 à 66,5%, contre 5 à 30% à la rentrée 2014.

Même si la capacité d'accueil progresse depuis 10 ans, les disparités territoriales demeurent.

Ainsi, en France métropolitaine, le département le mieux doté est la Haute-Loire avec un taux de couverture de 88%, et le moins bien doté est la Seine Saint-Denis avec 30,4% de couverture. Dans les Dom, c'est La Martinique qui est la mieux dotée avec 41% de taux couverture et le moins bien doté est la Guyane avec 10% de couverture.

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %), au 31 décembre 2013



Sources:
Cnaf (Sias-Mteaje et Fileas au 31 décembre 2012), Ccnsa (31 décembre 2012), Drees (enquête Pmi au 31 décembre 2012), Meneur Depp (rentrée scolaire 2012-2013), Insee (estimations localisées de population, 1^{er} janvier 2013) et Irceim (2^e trimestre 2012).
Statut de la donnée de population: provisoire.

Partie 2 : Evolution du recours en 10 ans : les enfants de moins de 3 ans sont plus gardés par des tiers.

Les enfants de moins de 3 ans sont encore le plus souvent gardés à titre principal par leurs parents, essentiellement par la mère. En dehors de ce mode de garde, c'est l'accueil chez l'assistant(e) maternel(le) qui est le plus fréquent. Le recours aux différentes solutions d'accueil varie selon le niveau de vie des parents et le territoire.

Répartition des enfants de moins de 3 ans selon le mode de garde principal en semaine (en %)

	Parents	Grands-parents ou autres membres de la famille	Assistante maternelle agréée	Eaje	École	Garde à domicile	Autres modes de garde ¹	Ensemble
Type de ménage								
Couple	60	3	21	13	3	1	1	100
Parent isolé	66	4	10	15	4	0	1	100
Taille de la fratrie								
Ménage avec 1 enfant	50	5	24	18	2	1	0	100
Ménage avec 2 enfants	61	2	21	11	4	1	1	100
Ménage avec 3 enfants ou +	76	2	10	9	2	1	1	100
Niveau de vie du ménage²								
Premier quintile	88	1	3	5	1	0	1	100
Deuxième quintile	78	2	7	10	3	0	1	100
Troisième quintile	63	4	18	12	2	0	0	100
Quatrième quintile	43	3	34	15	4	0	0	100
Cinquième quintile	29	3	37	22	4	5	1	100

1. Assistante maternelle non agréée, ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, garde périscolaire, centre de loisirs ou établissement spécialisé.
2. Le niveau de vie correspond au revenu mensuel net moyen avant impôts du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Pour un ménage donné, le nombre d'unités de consommation est calculé en attribuant la valeur de 1 au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres adultes et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

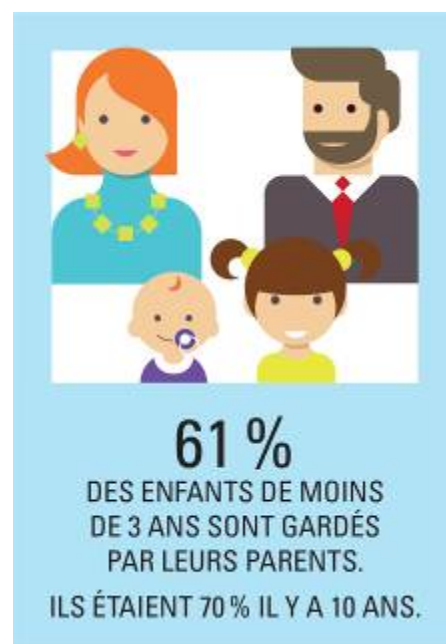
Source: Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, Drees, 2013.
Champ: France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.
Note: Le mode de garde en semaine est compris du lundi au vendredi, entre 8 h et 19 h.
Lecture: Parmi les enfants âgés de moins de 3 ans, qui n'ont ni frère, ni sœur, 50 % sont gardés à titre principal par leur parent au cours de la semaine de référence.

Les parents restent fin 2013 le premier intervenant auprès des jeunes enfants.

61% des enfants de moins de 3 ans sont gardés principalement par leurs parents (soit le mode de garde le plus fréquent du lundi au vendredi entre 8h et 19h) en 2013.

➔ En dix ans, les enfants de moins de 3 ans sont moins gardés à titre principal par leurs parents: 70 % l'étaient en 2002, ils sont 61 % en 2013.

Garder ses enfants est plus fréquent dans les familles les plus modestes, où l'arbitrage financier entre revenu d'activité et coût de la garde peut jouer en faveur d'un arrêt d'activité.



Le recours à un(e) assistant(e) maternel(le) ou une garde d'enfant à domicile continue de diminuer en 2014.

En 2014, 1,10 million de parents ont recours aux services de 348 000 assistant(e)s maternel(le)s, soit 7 000 de moins qu'en 2013. Leur taux horaire net est de 3,27 euros. Il a progressé de 1,9 % sur un an. Le nombre annuel d'heures déclarées par ces employeurs diminue en 2014 pour la seconde année consécutive : moins 1,7 % par rapport à 2013. 759 800 familles ont perçu un complément de mode de garde (Cmg) pour le recours à un(e) assistant(e) maternel(le), dont 759 100 en emploi direct et 700 salarié(e)s d'une crèche familiale. Entre 2012 et 2014, le nombre de familles bénéficiaires est en diminution de 19 800, soit moins 2,5%.

Lorsque les deux parents travaillent à temps complet, le recours à un mode de garde extérieur à la famille est la solution la plus fréquente : 38 % des enfants sont confiés à titre principal à un(e) assistant(e) maternel(le).

Depuis 10 ans l'accueil collectif est le mode d'accueil formel dont le recours est le moins différencié selon le revenu des familles et le plus accessible.

En bas de l'échelle des revenus, les enfants qui ne sont pas gardés par leurs parents, sont plus souvent confiés à un Eaje qu'à une assistante maternelle ou une garde à domicile ; c'est l'inverse pour les familles les plus aisées. Pour autant, en 2013, parmi les enfants issus des familles les plus modestes, 5% sont accueillis à titre principal en Eaje.



Partie 3 : Evolution des métiers de la petite enfance : vers une meilleure reconnaissance de l'expertise des professionnels.

La recherche exposée dans l'observatoire national de la petite enfance s'inscrit dans la continuité de travaux sur les métiers de la petite enfance qui visent à comprendre les difficultés de professionnalisation de ces métiers.

Métiers qui font face à des idées reçues qui les rendent peu attractifs : « ce type d'activité convient mieux aux femmes qu'aux hommes et à défaut de compétences, des qualités peuvent suffire pour les exercer ».

La recherche étudie la formation des auxiliaires de puériculture et des titulaires d'un Cap petite enfance. L'objectif est d'étudier et analyser comment se construisent, en cours de formation, les conceptions du travail et les postures professionnelles.

Comment les professionnel(le)s sont-ils préparés à travailler auprès des enfants ?

Qu'apprennent-ils à faire en formation qui leur permette d'être reconnus comme de « vrais » professionnel(le)s ?

Les principaux enseignements de cette recherche portent sur plusieurs points :

Selon le **diplôme obtenu**, la reconnaissance sociale n'est pas égale, le Cap petite enfance délivré par l'Education nationale est moins apprécié que le diplôme d'auxiliaire de puériculture accessible par un concours et certifié par le ministère chargé des Affaires Sociales et de la Santé, pourtant ce sont des qualifications de niveau V.

La formation des auxiliaires est fortement orientée vers une approche du « **soin** ». Elle permet aux formateurs de rapprocher le métier du **monde médical** reconnu pour ses savoirs et sa technicité.

Le « soin » va donc servir aux formateurs des auxiliaires et des Cap à construire une représentation plus valorisante du travail.

Pour les chercheurs, l'emprunt de langage et de gestes au monde médical constitue un piège à la construction d'une professionnalité spécifique.

Pour aller plus loin : www.caf.fr



L'Observatoire national de la petite enfance

Sa mission

L'Observatoire national de la petite enfance a été créé en 2002 à l'initiative de la direction des statistiques, des études et de la recherche (Dser) de la Cnaf, face au constat de la richesse des données quantitatives et qualitatives mais de la dispersion des connaissances sur le sujet.

Il a vocation à recueillir, échanger et coordonner les travaux statistiques et d'études menés dans le domaine de la petite enfance, mais aussi à rassembler, synthétiser et améliorer la production de connaissances dans ce domaine, afin de contribuer à l'éclairage des décisions et de l'action publique. Il n'a, en revanche, pas vocation à faire des recommandations en termes de politiques publiques.

L'objectif central est le partage et la mise en cohérence des données et des analyses sur le thème de la petite enfance, avec plusieurs axes de travail :

- collecter, confronter et rassembler régulièrement l'ensemble des données statistiques et sociologiques sur la petite enfance,
- identifier et impulser les études et les recherches à effectuer en priorité, le cas échéant dans le cadre d'appels d'offre communs,
- réaliser des synthèses, des exploitations secondaires d'enquêtes générales et des travaux ponctuels en fonction de l'actualité,
- entreprendre des études longitudinales définies et engagées sur le long terme.

La mission principale de l'Observatoire est d'assurer la production du rapport annuel sur l'accueil de la petite enfance.

Sa composition et son fonctionnement

L'Observatoire rassemble des représentants des services statistiques et d'études de tous les organismes concernés par les politiques d'accueil du jeune enfant :

- l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee),
- la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) service statistique du ministère des Affaires sociales et de la Santé et des Droits des femmes,
- la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Education nationale,
- l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos),
- la Mutualité Sociale Agricole (Msa),
- la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf).

Le pilotage en est assuré par la Cnaf.

Un conseil scientifique a été créé en 2013, afin d'initier les appels à propositions de recherche, suivre les travaux sélectionnés dans ce cadre et d'être consulté sur l'ensemble des dispositifs de recueil de données de l'Observatoire.

Il associe, en plus, les institutions partenaires, des chercheurs experts du domaine de la petite enfance dans sa dimension nationale mais aussi internationale. Sont d'ores et déjà membres de ce conseil scientifique, représentant des disciplines variées :

- sociologie/métiers petite enfance : Geneviève Cresson - université de Lille,
- sociologie/ parentalité : Bertrand Geay - université d'Amiens,
- sciences politiques/ international : Claude Martin - Ecole nationale de santé publique Rennes,
- démographie, Magali Mazuy - Institut national d'Etudes démographiques,
- économie : Hélène Perivier - Observatoire français des conjonctures économiques,
- sociologie de l'enfance : Régine Sirota - université Paris-Descartes.



Ses réalisations

Depuis 2005, l'Observatoire publie un rapport annuel.

Elaboré collectivement, c'est un document de synthèse et d'analyse de données sur l'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans. Tiré à 25 000 exemplaires, il est également fréquemment consulté sur le site caf.fr. La présentation et l'analyse des données, recueillies par les différentes institutions partenaires, s'organisent autour de quatre thématiques récurrentes : données démographiques, offre d'accueil, recours des familles, coût des différents modes d'accueil ; une partie variable d'une année sur l'autre, est consacrée à des études ponctuelles.

L'observatoire a su être un lieu de travail d'ingénierie pour penser des outils d'analyse de données de la petite enfance. Au-delà du travail stricto sensu de recueil, de fiabilisation et d'harmonisation des données entre partenaires, les analyses du groupe de travail ont abouti à des avancées importantes, en particulier sur les points suivants :

- la création d'un indicateur synthétique de l'offre et de la demande en matière d'accueil de la petite enfance,
- une proposition de méthode de calcul du taux de couverture, développée par le département des statistiques de la Dser et validée par les partenaires,
- une proposition de méthode de calcul des coûts de la garde à partir de cas types.

